

La Parole du Rav Brand

Après avoir tué son frère, D-ieu apostrophe Caïn ainsi : « *Qu'as-tu fait ? La voix des sangs de ton frère hurle de la terre jusqu'à Moi... tu seras errant et vagabond sur la terre... je serai errant... et quiconque me trouvera me tuera ! ... D-ieu mit un signe sur Caïn pour que quiconque le trouverait ne le tue point...* », (Beréchit, 4, 10-15).

Bien que le hurlement de l'homme, gratuitement assassiné, ne soit pas perceptible aux oreilles humaines, D-ieu en revanche, le perçoit très bien ! La Torah condamne généralement l'assassin à la mort, mais D-ieu n'ôta pas immédiatement la vie de Cain. Peut-être cela est dû au fait qu'il s'agissait de la première mort d'un homme, et que Cain ne savait point que ses coups la provoqueraient. D-ieu permute alors le châtement en une vie errante. Dans un premier temps, Il permet à n'importe qui de tuer Cain, mais traumatisé de se trouver en permanence en danger de se faire assassiner, Cain négocie sa sanction. Il reçoit alors un sursis.

Les lois de la Torah concernant l'assassin ressemblent aux châtements de Cain : celui qui tue avec préméditation est mis à mort : « et à la terre il ne sera pardonné pour le sang qui a été versé que par le sang de celui qui l'a versé », (Bamidbar, 35, 33). Et celui qui tue sans préméditation, n'échappe à la vengeance qu'en se réfugiant dans une ville de refuge. Dès qu'il la quitte, il s'expose à la mort : « Si le meurtrier sort du territoire de la ville de refuge où il s'en enfuit, et si le vengeur du sang le rencontre hors du territoire de la ville de refuge et qu'il le tue, il ne sera point coupable du meurtre. Le meurtrier doit demeurer dans sa ville de refuge jusqu'à la mort du Cohen Gadol, et après la mort du Cohen Gadol, il pourra retourner dans sa propriété », (Bamidbar, 35, 26-27). L'assassin mérite la peur permanente qui le hante par ce principe-là : « D-ieu châtie mesure pour mesure ». S'il n'a pas su

apprécier la vie d'autrui à sa mesure, il l'apprendra à ses dépens, en craignant de manière permanente pour sa propre vie. Ce n'est que la peine d'être enfermé dans une « prison à ciel ouvert », la ville de refuge, qui le protège de la vengeance et de la mort.

Pourquoi c'est justement ce type de sanction qui le protège, et en quoi elle est « mesure pour mesure » ? En fait, après la mort de l'homme, le tribunal céleste se charge du décompte de ses mérites et de ses fautes. Puis l'homme se dirige vers le Paradis, soit directement, soit après avoir expié ses fautes. Cependant, l'homme assassiné manque de mérites, cela est dû à son décès prématuré, et son jugement n'est pas terminé. Il hurle alors vers D-ieu pour qu'il invite son assassin au ciel pour une confrontation. Là, les mérites accumulés par le meurtrier, ou une partie d'eux - selon sa responsabilité dans la mort prématurée de sa victime - seront versés dans le compte de sa victime. Mais dans le cas où le meurtrier jouirait de la tranquillité dans la ville de refuge, le jugement de sa victime ne sera toujours pas achevé. Ce dernier n'a donc pas accès au Paradis, et sa retenue dans la « salle d'attente » du tribunal céleste lui cause peur et tourment. En solidarité avec ses souffrances, le meurtrier passe ses jours enfermé dans la ville de refuge.

Néanmoins, à la mort du Cohen Gadol - le tsadik de la génération - D-ieu, les anges et tous les tsadikim lui réservent un accueil radieux. Les portes du Paradis s'ouvrent alors grandement, une amnistie permet aux âmes souffrantes de terminer leur jugement, et elles entrent avec le tsadik au Paradis. Une fois la victime admise, le meurtrier aussi - mesure pour mesure - peut quitter la ville de refuge.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Nous débutons donc le Sefer Torah par la création du monde en 6 jours. Le 7ème jour, Hachem cessa de créer.
- Hachem fit entrer l'homme dans Son jardin, ainsi que son épouse en leur donnant un seul et unique ordre. Embobinés par le serpent, l'homme et la femme fautèrent et se firent exclure avec leurs enfants (qui naquirent en quelques minutes sans grossesse) du jardin.

- Au cours d'une discussion de fond entre Caïn et Hévèl, Caïn tua Hévèl. Hachem le punit et sa descendance s'interrompra au bout de 7 générations.
- Hachem envoya Chèt à Adam et 'Hava pour la pérennité du monde.
- La Torah nous détaille les noms et années de vie des 10 premières générations du monde jusqu'à l'arrivée de Noa'h.
- Hachem "regretta" la création du monde, mais Noa'h trouva grâce aux yeux d'Hachem.



Enigmes



Enigme 1 : D'où avons-nous une allusion dans la Parachat Béréchit, qu'il faut être agréable, patient, et cool d'après la Torah et que cette attitude trouve grâce aux yeux de D. ?

Enigme 2 : Moché a 32 ans. Il a deux fois l'âge qu'Aaron avait quand il avait l'âge qu'Aaron a maintenant. Quel est l'âge d'Aaron ?

Enigme 3 : Qu'est-ce qui « tomba » dans notre paracha sans pour autant avoir bougé de sa place ?

Pour aller plus loin...

1) Pour quelle raison, la Torah n'a-t-elle pas employé le terme de « Vaya'ass » (Il fit) pour la création des étoiles, alors que cette expression apparaît pourtant pour la création du soleil et de la lune (1-16) ?

2) Qui parmi les anges s'opposèrent à la création de Adam Harichon ?

3) Pour quelle raison la Torah a-t-elle choisi l'expression « éva » (3-15 : « Véeva achite... » : « Et je placerai l'inimitié ») plutôt que celle de « Sin'a » (la haine) étant en effet plus usuelle ?

4) De quelle manière Caïn tua Evel son frère ?

5) Qui fut le 1er bébé (Tinok) de l'histoire à naître après la mort de Adam Harichon ? (Rachbam, 8-29).

6) A quoi fait allusion le nom de « Métouchéla'h » (8-21) ?

7) Qui fut le 1er homme à créer un Golem ? Quel fut le motif de cette création ?

Yaacov Guetta

**Pour soutenir Shalshelet
ou pour**

**dédicacer une parution,
contactez-nous :**

Shalshelet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Le **Choul'han Aroukh** (135,3) rapporte que le **Cohen** doit être la 1ère personne à monter au sefer torah. En effet, la Torah ordonne de lui faire « Kavod » ainsi qu'il est écrit dans la Torah : « **וְקִדְשֵׁתוּ** ».

Il est à noter que plusieurs richonim rapportent que cette mitsva ne concerne pas seulement le sefer torah mais également toutes les choses du quotidien (comme lui servir le meilleur plat en premier, le laisser passer à la caisse avant nous ...) [Michna beroura 135,9; voir aussi le siman 201,13 où il rapporte qu'il s'agit d'une Mitsva de la Torah].

Il est cependant admis généralement que le Cohen peut renoncer à son kavod (par exemple: il refuse qu'on le laisse passer en priorité ou bien il se porte volontaire pour rendre service ...) [Voir Michna beroura 128,175 qui conclut qu'il est tout de même bon de se montrer rigoureux et de ne pas demander un service à un Cohen si ce n'est qu'il en retire un profit de cela.]

Peut-on alors demander au COHEN de sortir pour faire monter un ISRAEL à sa place ?

Concernant le fait de monter au sefer torah richone, les sages ont instauré que le Cohen ne renonce pas à son kavod **מִפְּנֵי דְרָכֵי שְׁלוֹם** [Guitine 59b ; Voir à ce sujet le Aroukh Hachoul'han 135,8 et le Michna beroura 135,9].

Le minhag va même jusqu'à autoriser d'appeler un Cohen « am haarets » devant un érudit Israël. Mais s'il y a plusieurs Cohanim on donnera évidemment la priorité au Cohen plus avancé dans la Torah, même si celui-ci est bien plus jeune. [Béour Halakha 135,4 « **לפני** »]

Cependant, lors de certaines occasions (bar mitsva/brit Mila.), l'habitude s'est répandue d'être indulgent en faisant Kavod à la famille à la place du Cohen [Voir Yebia omer Tome 6 siman 23]. Aussi, la coutume de plusieurs communautés est de faire monter le **'Hatan Berechit** à la place du Cohen. Il ne sera donc pas nécessaire que le Cohen sorte du Beth Hakenesset. Car en effet, il n'y aura pas à craindre que les gens pensent que le Cohen est inapte, étant donné que c'est la coutume qui veut que l'on fasse monter le 'Hatan Berechit à la place du Cohen [Alé Hadass perek 6,32 au nom du Sefer Zé Hachoul'han et du Chout Mayim Rabim].

Mais il va de soi qu'on n'annulera pas régulièrement cette mitsva de la Torah de faire kavod au Cohen, même si ce dernier monte fréquemment et qu'il accepte de sortir [Voir Piské Techouvot 135,9 et 135,16].

David Cohen

De la Torah aux Prophètes

La Paracha de cette semaine est sans aucun doute l'une des plus riches, et ce, bien qu'elle ne contienne pratiquement aucune Mitsva. Il faut dire aussi qu'entre la création du monde, la faute originelle et la génération du déluge (dont il est question à la fin de la Paracha), on ne sait plus vraiment où donner de la tête ! Naturellement, on imagine bien qu'il est très difficile de trouver un passage des Prophètes suffisamment court et rassemblant tous ces sujets. Nos Sages finirent donc par choisir une Haftara reflétant le thème principal de cette Paracha : la création du monde. C'est pourquoi nous lirons les écrits du prophète Yéchaya, annonçant le retour du monde tel qu'il était initialement lorsque le Messie viendra nous délivrer.

La voie de Chemouel 2

Chapitre 16: Avoda zara pour le bien ?

Avant de conclure ce seizième chapitre, nous devons revenir sur un point a priori subsidiaire alors qu'il mérite en réalité toute notre attention. Lorsque le roi David dut prendre la poudre d'escampette pour échapper au coup d'état mené par son fils, le texte rapporte que plusieurs personnes eurent l'occasion de prouver leur loyauté. C'est le cas notamment de 'Houchaï et Itay, amis intimes du roi. Mais si David finit par accepter que ce dernier l'accompagne dans son infortune, il refusa catégoriquement la présence de 'Houchaï. Il lui intima qu'il lui serait plus utile s'il infiltrait les rangs ennemis. Pourquoi cette différence ? Qu'avait donc fait 'Houchaï pour mériter un tel sort ?

La réponse à cette question se trouve dans le Talmud (Sanhédrin 107a) : en réalité, au

moment où 'Houchaï se présenta devant David, celui-ci s'apprêtait à servir une idole devant tous ses serviteurs ! Naturellement, on imagine bien la surprise de 'Houchaï (et du lecteur), qui s'empressa d'interpeller le monarque, craignant que celui-ci ait finalement craqué après cette ultime épreuve.

Pourtant, si nos Sages sont en discussion quant aux motivations de David, tous s'accordent à dire qu'il s'agissait seulement d'une mise en scène, le cœur de notre roi bien aimé étant toujours fidèle au Maître du monde. C'est d'ailleurs ce sentiment de proximité avec Hachem qui le poussa à agir de cette façon. En effet, David craignait que le peuple se détourne d'Hachem en voyant l'un de ses fidèles serviteurs ainsi maltraité. Il préféra donc se sacrifier, quitte à profaner le nom de D.ieu, afin de préserver l'intégrité de ses frères les plus troublés par les récents événements.

D'autres soutiennent qu'il s'agissait de donner

Aire de Jeu

Jeu de mots

J'ai prévu de faire mon régime en Grèce

Devinettes

- 1) Pourquoi Hachem a-t-il endormi Adam pour créer 'Hava ? (Rachi, 2-21)
- 2) Quel stratagème et argument le serpent a-t-il utilisé pour faire trébucher 'Hava ? (Rachi, 3-4)
- 3) Ou voit-on dans la paracha que Adam a été ingrat ? (Rachi, 3-13)
- 4) D'où apprenons-nous que le serpent avait des pattes ? (Rachi, 3-14)
- 5) Qui Hachem a-t-il posté sur le chemin du Gan Éden après que Adam ait fauté ? (Rachi, 3-24)
- 6) Après que Caïn eut tué son frère, Hachem lui a écrit quelque chose sur le front. Quoi donc ? (Rachi, 4-15)

Réponses aux questions

- 1) Lorsque Hachem « gronda » (Ga'ar) la lune suite à sa revendication : « 2 rois peuvent-ils porter et utiliser la même couronne ? ! » ('Houlin 60), celle-ci trembla et perdit (de par sa peur) des fragments de lumière (nitssotssot) qui s'éparpillèrent dans l'espace pour former les étoiles. Ainsi, les "Kokhavim" n'ont pas été créés (contrairement au soleil et à la lune) directement par Hachem (voilà pourquoi la Torah ne dit pas : « Vaya'ase ète hakokhavim »). (Rabbi Moché Najara, "Méor Vachémech" (Rav Klonimos Kalman Halévy Epchtein))
- 2) a. Eliahou Hanavi (c'est la raison pour laquelle il redevint « Malakh » après avoir quitté ce monde). (Midrach Talpiot , Anaf Eliahou).
b. Les Néchamot des Chévatim, à l'exception de celle de Yossef Hatsadik. (Midrach Talpiot, Anaf Harougué Méloukha).
- 3) Les lettres (alef-youd-vète-hé) composant le terme « Eva » peuvent aussi former le mot hébraïque « Bia » (traduisant la relation). La Torah fait alors allusion à la volonté du serpent originel de cohabiter avec 'Hava. Ce désir de «Bia» se solda finalement pour lui en cette « Eva » que Hachem plaça entre lui et la femme. ('Hida, Péné David, Sof Ote Zaïne)
- 4) Caïn tua Evel en entraînant ce dernier dans une région de sables mouvants dans lesquelles il fut tragiquement englouti (voilà pourquoi la Torah écrit que la terre « ouvrit sa bouche » et fit entendre la voix des sangs de Evel criant vers Hachem : 4-10). (Or Ha'haïm, 4-8)
- 5) Noa'h .
- 6) Le nom de ce Tsadik se décompose en 2 parties : « Mète » (Métou) et « chélè'h » (chéla'h). A la mort de ce dernier, les gens s'exclamèrent : « Il est mort » (mète) et son chélè'h (terme synonyme de 'hérev, signifiant « épée ») sur laquelle était gravée le Chem Haméforach (permettant ainsi d'abattre des milliers de Mazikim), est partie avec lui ! ». Cette épée prodigieuse transita entre les mains de nos patriarches (Essav vendit sa békhora à Yaacov contre cette épée et un plat de lentilles). (Yalkout Réouvéni au nom du Midrach Hagada)
- 7) Enoch (le petit-fils d'Adam). Il le créa, pour prouver à ses contemporains niant le fait que Hachem créa le monde et Adam, qu'il est tout à fait plausible (à l'instar de D... "kaviyakhol") de « créer » un être (un Golem ressemblant au 1er homme) à partir de la terre (et que ce dernier ne soit donc pas le fruit de l'union d'un père et d'une mère). (Roch sur la Torah, 4-26)

espoir à ceux qui voulaient se repentir et qui auraient pu se décourager en voyant tous les châtements que devaient subir David suite à l'incident avec Bat Chéva. Alors qu'en servant une idole, cela pouvait « rationaliser » la sévérité de son traitement.

Une seule personne réussit à le convaincre d'abandonner ce projet. Il s'agit bien sûr de 'Houchaï. Il fit ainsi remarquer à son roi qu'Avchalom avait pour mère une "Yéfát Toar", c'est-à-dire, une femme étrangère capturée au cours d'une guerre. Or, il est de notoriété publique que même si la Torah tolère une telle relation, elle met en garde quant aux enfants qui sortiront de cette union : ils feront acte de rébellion. C'est le fameux Ben Sorer Oumoré. 'Houchaï avança donc qu'il y avait fort à parier que tout le monde ferait le rapprochement.

Et c'est exactement pour cela que David envoya 'Houchaï auprès d'Avchalom, voyant à quel point il pouvait être persuasif.

Yehiel Allouche

A la rencontre de notre histoire

Rabbi Israël Yéhochoua Tronk : Le Rav De Koutna

Rabbi Israël Yéhochoua est né en 1820. Dès son jeune âge, on lui découvrit des dons extraordinaires. Tous ceux qui le connaissaient témoignaient que c'était un enfant prodige, qui était né pour la grandeur. À l'âge de 14 ans, il avait bon nombre de propositions de mariage, mais c'est le gaon Rabbi Méir Posner de Schotland, auteur du Beit Méir, qui l'emporta et dont il épousa la fille. Il resta chez son beau-père pendant six ans à étudier la Torah nuit et jour. Sa renommée se répandit dans tous les environs, et les gens de la ville de Schrensk le nommèrent Rav de leur communauté. Il n'avait alors que 20 ans. Il fut Rav pour de courtes périodes dans un certain nombre de villes, passant rapidement de l'une à l'autre, entre autres Gombin, Wourki et Poltousk. En 1861,

il fut nommé Av Beth Din de la splendide communauté de Koutna (actuelle République-Tchèque), qui mérita de lui donner le nom sous lequel il est connu jusqu'à nos jours, Rabbi Yéhochouali Koutner. À Koutna, il établit une yéchiva, où beaucoup de jeunes gens des environs se rassemblèrent pour venir écouter son enseignement. Il devint célèbre comme enseignant de la Torah et auteur de merveilleux commentaires. Il savait attirer à lui les cœurs des jeunes et y implanter l'amour de la Torah et la crainte du Ciel. Son amour pour Erets Israël est une histoire en soi. Il l'aimait de toute la chaleur de son cœur et agit pour elle de toute son âme et de tous ses biens. En 1895, il partit en Erets Israël avec son gendre le gaon Rabbi Haïm Elazar Wachs, auteur de Néfech 'Haya, Av Beth Din de Kalisch. Là-bas, on les reçut avec de grands honneurs. Un certain riche donna 10 000 roubles pour les pauvres d'Erets Israël et les confia aux tsaddikim pour qu'ils les utilisent à leur idée. Avec cet argent, ils achetèrent quelques

bâtiments à Jérusalem et y installèrent des gens pratiquants, selon un tirage au sort, pour cinq ans, au bout desquels le tirage était renouvelé. Ils achetèrent également un grand verger à Kfar 'Hitin auprès de Tibériade et y plantèrent des étroguim. Ils discutèrent avec tous les grands de la Torah pour les convaincre de donner la préférence aux étroguim d'Erets Israël sur ceux de la Diaspora. Et avant la fête, ils vendaient eux-mêmes les étroguim aux acheteurs. Quand il rentra d'Erets Israël, il poussa plusieurs personnes riches à y acheter du terrain, mais à la condition qu'elles aillent elles aussi s'installer là-bas. Il resta à Koutna pendant 32 ans, tout en éclairant le monde entier. Et tout le peuple, du plus petit au plus grand, connaissait, avait entendu parler et parlait du grand Rav de sa génération, Rabbi Yéhochouali Koutner. En 1893, il quitta ce monde à l'âge de 72 ans, nous laissant trois livres, Yéchouat Israël sur 'Hochen Michpat, Yavin Da'at sur Yoré Déa et Yéchouot Malko sur le Rambam.

David Lasry

Question à Rav Brand

J'ai appris que le kiboud Av vaem avait ses limites (si par exemple mes parents me demandent de transgresser la Torah) mais il s'agit de quelle transgression au "minimum" ?

Par exemple, mon père m'a demandé de lui donner le sel alors que j'étais en train de faire mon Birkat haMazone et j'ai appris que je n'avais pas le droit de réagir pendant mon Birkat donc je n'ai pas réagi.

Autre exemple, je veux aller prier Min'ha beminyan mais ma mère me demande de rester l'aider. Que dit la Torah de ce genre de cas ?

C'est uniquement une vraie interdiction - qu'elle soit min hathora ou miderabanan - qui repousse la mitsva de kiboud Av va'Em. Ce qu'on ne fait pas pour respecter une coutume ne repousse pas kiboud Av va'Em (Hayé Adam). « L'interdit » de donner du sel pendant Birkat haMazone n'est évidemment pas plus grande que l'interdit de parler au milieu du Keri'at Chemâ, interdit qui figure dans la Michna. Pourtant, on doit saluer le père au milieu du Keri'at Chema (Michna Berahot, 13a ; Choulhan Arouch, 66, 1). Ainsi la mitsva de prier avec minyan ne repousse sans doute pas kiboud Av, comme elle ne repousse pas non plus le devoir d'un salarié de ne pas abandonner son travail (Berahot, 16a).

Enigme 1: Il est interdit de dormir provisoirement avec les Téfilin. Ainsi, il sera interdit de dormir provisoirement en dehors de la souka.

Enigme 2: Les bois de la Soucca sont mouksés les 8 jours de la fête.

Enigme 4 : Il s'agit des termes «Toumékha véourékha» (33-8) que Moché rapporte au sujet de la tribu de Lévy.

En s'adressant à la Chékhina, Moché déclare : « Tes toumim » (toumékha) et « tes ourim » (ourékha) sont à l'homme de ta piété ...

Réponses n°255 Souccot

Enigme 3: soit x le prix des pommes
soit y le prix des oranges
soit z le prix des kiwis
alors $x^2 + y^2 + z^2 = 139$
on cherche $S = x + y + z$
139 est impair
donc x, y, z sont tous impairs
donc $(2n+1)^2 + (2p+1)^2 + (2k+1)^2 = 139$
donc $4n^2 + 4p^2 + 4k^2 + 4n + 4p + 4k + 3 = 139$
donc $4(n^2 + p^2 + k^2 + n + p + k) = 136$
donc $n^2 + p^2 + k^2 + n + p + k = 34$
or $34 = 20 + 12 + 2 = (4^2 + 4) + (3^2 + 3) + (1^2 + 1)$
donc n=4, p=3, k=1
alors x=9, y=7, z=3
donc $S = 9 + 7 + 3$ soit $S = 19$ €

Rébus : n' / Ague / A / Saoûl / Côt

La Question

La paracha de la semaine traite de la création du monde.

Ainsi au sujet de chacune des créations il est écrit : "et D-ieu fit". Cependant, il existe 2 exceptions : En ce qui concerne la création des "taninim haguédolim" que Rachi explique être le léviathan et de l'être humain, le verset n'écrit pas et D-ieu fit mais "et D-ieu créa".

Quelle est la raison de cette différence de vocabulaire employé ?

Le Rav David Cohen en se basant sur un enseignement du gaon de Vilna répond : Le verbe faire est utilisé lorsque l'action dont il est question a atteint son but final. Toutefois, en ce qui concerne le léviathan, Rachi nous

explique qu'Hachem retira la femelle afin de la saler et la réserver pour le repas des justes à la fin des temps. Ainsi, lorsque Hachem créa le léviathan, celui-ci n'avait pas encore atteint la maturation nécessaire pour remplir son rôle et en cela l'action ne pouvait être considérée comme achevée. Il en sera de même en ce qui concerne l'être humain. Hachem nous créa imparfaits, possédant un mauvais penchant que nous devons maîtriser afin que l'homme puisse se parfaire et ainsi prendre une part active dans la création, comme il est dit au sujet du monde "... Que D-ieu créa pour faire", pour que l'homme fasse et atteigne lui-même le but de sa création.

G.N.

Pélé Yoets

Un bon conseiller

Lorsqu'Hachem créa l'homme, il a été dit "Faisons l'homme à Notre Image" (Béréchit 1,26), comme si Hachem avait besoin de consulter les anges pour réaliser son projet.

Ce comportement vient nous enseigner que l'on doit également prendre en compte l'avis d'une personne moins experte que nous lorsqu'il n'y a aucune autre plus spécialisée. A fortiori quand la personne que l'on peut consulter est experte dans le domaine.

C'est la raison pour laquelle, l'homme devra suivre les conseils avisés d'un hakham. (Pélé yoets, éta).

De même pour nous, comment ne pas profiter des "prodigieux conseils" (Pélé yoets) du Rav Eliezer PAPOU pour avancer dans notre avodat Hachem ?

Cette nouvelle rubrique a pour but de prendre ses conseils pour mieux évoluer.

Yonathane Haïk

Rébus



La Force d'une parabole

La Torah commence en nous décrivant toutes les étapes de la création du monde. En quoi ce récit est-il si important ? L'homme étant le cœur du projet, n'aurait-on pas pu commencer Béréchit à l'arrivée de Adam Harichone ?

Le Rav Matouk Mazouz (Dayan à Tataouine en Tunisie) nous éclaire par une parabole. *Un homme d'affaires est propriétaire de plusieurs usines dans différents domaines. Il possède également un luxueux hôtel dans cette ville. Un jour, deux clients désirant séjourner dans l'établissement, se présentent en même temps. Le premier est reçu avec beaucoup d'honneur. On lui réserve une des plus belles suites avec une vue féérique. Un concierge est spécialement affecté pour répondre à toutes ses demandes nuit et jour. Le second par contre, se retrouve dans une chambre dont les fenêtres donnent sur une cour étroite sans lumière. Ayant observé l'accueil reçu par l'autre homme, il est*

un peu étonné du standing de sa chambre. Après d'incessantes demandes de changement, on lui répond qu'il n'y en a pas de disponible. Cela l'étonne, d'autant plus qu'il a vu d'autres clients arriver après lui et recevoir des chambres bien plus convenables que la sienne. Il décide alors d'aller manger. Arrivé dans la belle salle à manger, il voit une table dressée mais on lui explique qu'elle est réservée à un autre client. Sa place est sur une table au fond près de la cuisine. Après avoir consommé une légère entrée, il cherche désespérément à interpeler un serveur, mais ils sont tous occupés à servir l'autre client. Il se résigne donc à abrégé son repas. Après deux jours de séjour, il se prépare à quitter l'hôtel et se présente à la réception. Son étonnement va en grandissant lorsqu'il voit le directeur de l'hôtel en personne raccompagner l'autre client, sans lui demander le moindre sou. Quant à lui, une note l'attend, qu'il trouve bien salée. Face à son

incompréhension, il exige des explications. Le responsable le prend à part et lui explique alors : "Sachez que nous ne faisons aucune préférence entre les clients. Seulement, la personne que vous avez observée est un très gros client de notre directeur, avec qui il travaille toute l'année dans différents business. Il est donc reçu avec beaucoup de soin et ne règle pas la note en partant. Vous concernant, il est normal que l'on vous présente l'addition à votre départ. De plus, si nous vous avons refusé plusieurs services, c'est tout simplement qu'ils étaient hors de prix, par rapport à votre budget". Ainsi, en voyant le récit de la création, nous réalisons que nous sommes dans un monde extraordinaire. Si nous devions payer la note, elle serait assurément salée. Cependant, le "client" régulier (dans son étude et sa pratique des mitsvot), peut abondamment profiter de ses bienfaits.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léiloui Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Tal est un garçon extraordinaire qui aime beaucoup faire du bien à son entourage. C'est pour cela que le jour où il aperçoit dans la copropriété une maman qui s'enfuit en criant, il se renseigne sur ce qui a pu l'apeurer autant. Rapidement, il découvre aussi des témoins de la scène qui lui racontent qu'une petite souris vient de lui passer sous les pieds. Évidemment, c'est une nouveauté pour tout le monde dans cette allée si bien entretenue et tous sont choqués. Tal décide donc de prendre les choses en mains et va immédiatement acheter un piège afin de débarrasser ses chers voisins de ce petit nuisible. Il achète ensuite un appât qui sent une odeur très forte et va installer le tout, près de la "scène du crime". Il va de temps en temps vérifier son piège mais les jours passent et malheureusement il reste toujours sans locataire. Il va donc renouveler son appât afin qu'il soit toujours très appétissant mais rien n'y fait, la chère souris semble s'être évaporée. Jusqu'au jour où Aviel, un autre habitant de cette copropriété, passe par là et remarque le piège. Curieux, il décide d'y jeter un coup d'œil, d'autant plus qu'il lui semble apercevoir quelque chose qui bouge à l'intérieur. Effectivement, il se rapproche et découvre à l'intérieur une petite tortue qui s'est laissée piéger. Attendri par la scène, il ouvre la cage et récupère la tortue pour l'installer au chaud dans sa maison. Mais à ce moment-là, apparaît Tal qui le surprend en train de toucher à son piège. Aviel lui montre volontiers sa trouvaille en lui expliquant qu'il va de suite acheter un terrarium pour adopter cette pauvre petite bestiole. Mais Tal n'est pas du tout du même avis, il lui explique que cette tortue lui appartient puisque c'est son piège qui l'a attrapée, ce à quoi Aviel répond qu'il pense l'avoir acquise mais qu'il est prêt à aller poser la question à un Rav. À qui appartient la tortue ?

La Michna Guitin (59b) nous enseigne qu'il est interdit de prendre ce qui est dans le piège d'autrui "pour la bonne marche du monde". La Guemara explique qu'en vérité le propriétaire n'acquiert pas l'animal avec son piège puisqu'il n'a généralement pas de contenance. Cependant, si celui-ci à un récipient et qu'il peut donc recevoir quelque chose, il a donc le statut d'ustensile d'après la Torah et peut donc acquérir pour son propriétaire. Le Rambam écrit que l'ustensile d'une personne acquiert pour son propriétaire tout ce qu'on y dépose et cela où qu'il se trouve tant qu'il a été déposé avec permission. Il semblerait donc que Tal a bien acquis la petite tortue puisque son piège a une contenance. Cependant, on pourrait arguer qu'ici Tal n'a pas mis le piège afin d'acquérir quelque chose mais plutôt pour se débarrasser de cet intrus. On rajouterait même qu'il est exceptionnel qu'une tortue se retrouve là et les ustensiles ne peuvent acquérir que quelque chose qu'on y dépose généralement comme l'écrit le Rama (H" M 268,3). Mais Rav Zilberstein nous apprend qu'il est fort probable que Tal ait acquis aussi la tortue puisqu'en déposant un piège il veut attraper un animal et il sait pertinemment que toutes sortes d'animaux se baladent dans cette cour. Il rajoute que le Netivot ainsi que d'autres A'haronim expliquent le Rama en disant que celui-ci parle seulement dans le cas où le propriétaire de l'ustensile pourrait ne pas voir l'objet déposé mais dans notre cas où la tortue sera bien visible, il l'acquerra même si c'est quelque chose d'exceptionnelle. En conclusion, Aviel ne pourra donc garder la tortue et devra la restituer à Tal qui l'a acquise grâce à son piège.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« ...Maudite est la terre à cause de toi, dans la peine tu en mangeras tous les jours de ta vie. » (3,17)

Rachi écrit : « La terre produira à cause de toi des êtres maudits telles que les mouches, les puces et les fourmis. Cela ressemble à celui qui se conduit mal, les gens maudiront le sein qui l'a nourri. » La terre est maudite pour l'homme, elle va être remplie d'insectes et à cause de l'homme : comme l'homme s'est mal comporté, les gens maudiront sa source de nourriture qui est la terre. Il ressort de Rachi que la terre en soi ne méritait pas d'être punie mais c'est uniquement pour et à cause de l'homme qu'elle a été maudite.

« Elokim dit : ...arbre fruit faisant un fruit... » (1,11)

Rachi écrit : « C'est-à-dire qu'Hachem a demandé que le goût de l'arbre soit le même que celui du fruit, mais la terre a désobéi et a produit "un arbre faisant un fruit..." et non "...un arbre fruit faisant un fruit...". C'est pourquoi lorsqu'Adam a été puni pour sa faute, la terre aussi a été punie pour la sienne et a été maudite. » Il ressort de ce Rachi que la terre, ayant désobéi, a fauté et a mérité une malédiction pour sa propre faute.

D'où la question des commentateurs :

D'un côté, Rachi dit que la terre ne mérite pas de malédiction et n'a été maudite qu'à cause de l'homme et d'un autre côté, Rachi dit que la terre a fauté et a mérité d'être maudite pour sa propre faute !?

On pourrait proposer l'explication suivante :

Commençons par poser deux questions :

1. Pourquoi Hachem n'a-t-il pas puni la terre tout de suite, au moment de sa faute, et a attendu la faute de l'homme pour la punir ? Pourquoi la faute de l'homme a-t-elle entraîné le moment de punir la terre ?
2. Comment la terre a-t-elle pu désobéir à Hachem ? Elle n'a pas de yetser hara et de libre arbitre !?

Le Gour Arié nous explique qu'il ne s'agit pas d'un acte délibéré, d'un acte de rébellion mais tout simplement d'une erreur que le Maskil LéDavid explique en disant que l'ordre d'Hachem étant "arbre fruit faisant un fruit", la terre a compris que certains arbres doivent avoir le goût du fruit et d'autres non, car sinon Hachem aurait dit "arbre fruit et faisant un fruit". Le "et" montrerait qu'il faut les deux conditions à la fois, un arbre avec le goût du fruit et qu'il produit un fruit. Et effectivement on constate que la terre a produit des arbres produisant juste des fruits et d'autres dont le bois a le goût du fruit tel que le etrog.

Le Maskil LéDavid nous explique ensuite que

c'est l'erreur de la terre qui a entraîné la faute de l'homme. En effet, nos 'Hakhamim expliquent que 'Hava a rajouté sur l'ordre d'Hachem en disant qu'il est non seulement interdit de manger le fruit mais même de le toucher, alors le serpent a poussé 'Hava et elle a touché l'arbre, suite à quoi le serpent lui a dit : De la même manière que tu n'es pas morte en touchant l'arbre, ainsi tu ne mourras pas en mangeant le fruit...

Et on pourrait se demander : Pourquoi 'Hava a-t-elle rajouté l'interdit de toucher ?

L'ordre d'Hachem est "de l'arbre de la connaissance du bien et du mal vous ne mangerez pas". 'Hava s'est demandée : Hachem aurait dû dire "du fruit de l'arbre de la connaissance...", car l'arbre ne se mange pas !? Alors elle s'est répondue qu'Hachem voulait inclure l'interdit de toucher et de là a commencé l'enchaînement jusqu'à la faute. Mais si la terre ne s'était pas trompée et n'avait fait que des arbres au goût du fruit, 'Hava aurait compris l'ordre d'Hachem sans arriver à la conclusion qu'il est interdit de toucher l'arbre.

À la lumière de cela, nous pouvons dire :

Certes, une erreur en soi n'est pas tellement condamnable mais c'est à la condition qu'il n'y ait pas de conséquences graves. Mais une erreur qui provoque des conséquences dramatiques ne peut pas rester impunie.

Ainsi, si l'homme n'avait pas fauté, la terre n'aurait pas été punie car elle n'a pas désobéi délibérément mais a juste fait une simple erreur. Mais maintenant que l'homme a fauté à cause de l'erreur de la terre, il est légitime de punir la terre car il n'est pas concevable que l'homme soit gravement puni à cause de l'erreur de la terre et que cette dernière n'encourt aucune punition. Les 'Hakhamim disent : « Celui qui cause le fait que son ami soit puni ne pourra pas entrer dans la proximité d'Hachem ». À présent, nous comprenons pourquoi c'est uniquement lorsque l'homme a fauté que la terre a été maudite. Également, nous comprenons que ce n'est pas contradictoire de dire qu'à cause de l'homme la terre a été punie, car quand le verset dit que la terre sera maudite à cause de l'homme, cela contient un double sens :

1. La malédiction sur la terre est un moyen pour punir l'homme.
2. À présent que l'homme a fauté, la terre doit être maudite pour sa propre faute car elle est la source de la faute de l'homme.

Pour conclure : Rien d'étonnant que le etrog soit appelé par la Torah le fruit du bel arbre car il n'y a rien de plus beau que d'obéir et faire la volonté d'Hachem.

Mordekhaï Zerbib